

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 24 juin 2020
Délibération n°2020-21

DÉLIBÉRATION N°2020-21 : Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances de la Licence Lettres modernes – année universitaire 2019 – 2020.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017.

Considérant que les 20 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances de la Licence Lettres modernes – année universitaire 2019 – 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les modifications des modalités de contrôle de connaissances de la Licence Lettres modernes – année universitaire 2019 – 2020, conformément au document en annexe.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	14
Membres en exercice	20	Nombre de membres représentés	3
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	11		
Nombre de pouvoirs	3		

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	---------------	----------

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Modalités de contrôle de connaissances modifiées de la Licence Lettres modernes – année universitaire 2019 – 2020.

Fait à Dembéné, le 24 Juin 2020,

La Présidente du Conseil d'Administration du CUFR
Et par délégation son représentant

Le Directeur du CUFR de Mayotte


Abdou DAHALANI


Aurélien SIRI

**Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier
des Universités le :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

**Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.
Document mis en ligne le :**

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 relatif à l'université de Nîmes,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'université du 28 avril 2020.

Considérant que la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 nécessite des adaptations relatives à l'organisation des examens au sein du CUFR de Mayotte.

Considérant que le Conseil d'université a délégué sa compétence au Président de l'université pour prendre ces mesures d'adaptation.

ARRÊTE

Article 1

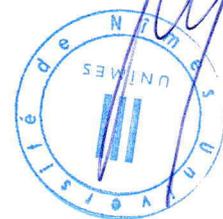
Les modalités de contrôle des connaissances appliquées au sein de la licence lettres modernes du CUFR de Mayotte sont modifiées conformément aux documents produits en annexes.

Article 2

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 18 mai 2020

Benoît ROIG



Semestre 2				
UE	Code et Libellé Enseignement	ECTS	Evaluations Session 1	Session 2
LM2UE1 - Culture littéraire 2 ECTS: 09	LM2E1C1 Anciens mondes, nouveaux mondes	3	2 écrits en prés.	2h
	LM2E1C2 Littérature du XVI ^e siècle	2	2 écrits en prés.	2h
	LM2E1C3 Littérature du XVIII ^e siècle	4	1 écrit en prés.	4h
LM2UE2 - Langues 1 ECTS: 06	LM2E2C1 Anglais	4	1 écrit à dist.	1h30
	LM2E2C2 Latin	2	1 écrit en prés.	1h30
LM2UE3 - Langue et méthodes 2 ECTS: 06	LM2E3C1 Outils pour la maîtrise de la langue	4	1 écrit en prés.	2h
	LM2E3C2 Argumenter, rédiger	2	1 écrit en prés.	2h
LM2UE4 - Culture 2 ECTS: 3	LM2E4C1 Mythologie dans la culture occidentale	1,5	2 écrits en prés.	2h
	LM2E4C2 Littérature et cinéma	1,5	1 écrit en prés.	2h
LM2UE5 - Préprofessionnalisation 2 ECTS: 3	LM2E5C1 Lire et faire lire	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM2E5C2 Presse et image	1,5	1 écrit en prés.	2h
LM2UE6 - Francophonie 2 ECTS: 3	LM2E6C1 Lettres francophones 2 : L'archipel des Comores	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM2E6C2 Cultures et mondes francophones	1,5	1 écrit en prés.	2h

Semestre 4				
UE	Code et Libellé Enseignement	ECTS	Evaluations Session 1	Session 2
LM4UE1 - Culture littéraire 4 ECTS: 09	LM4E1C1 La circulation des œuvres au moyen âge	3	1 écrit en prés.	2h
	LM4E1C2 Littérature médiévale	2	1 écrit en prés.	2h
	LM4E1C3 Littérature du XVII ^e siècle	4	1 écrit en prés.	4h
LM4UE2 - Langues 4 ECTS: 4,5	LM4E2C1 Anglais	3	1 écrit prés./1 à dist.	1h30
	LM4E2C2 Latin	1,5	1 écrit en prés.	1h30
LM4UE3 - Langue et méthodes 4 ECTS: 06	LM4E3C1 Initiation à l'ancien français	4	1 écrit prés./1 à dist.	2h
	LM4E3C2 Analyse des pratiques discursives	2	1 écrit prés./1 à dist.	2h
LM4UE4 - Culture 4 ECTS: 3	LM4E4C1 Histoire de l'art	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM4E4C2 Initiation à la pensée scientifique	1,5	1 écrit en prés.	1h30
LM4UE5 - Préprofessionnalisation 4 ECTS: 4,5	LM4E5C1 Psychologie de l'enfant : les apprentissages	1,5	1 écrit à dist.	2h
	LM4E5C2 Le livre à l'ère de la mondialisation et de la numérisation	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM4E5C3 Nouvelles technologies, nouveaux médias	1,5	1 écrit à dist.	2h
LM4UE6 - Océan indien ECTS: 3	LM4E6C1 Anthropologie culturelle de l'Océan indien	1,5	1 écrit à dist.	2h
	LM4E6C2 Initiation au Shimaore	1,5	1 écrit à dist.	2h

Semestre 6

UE	Code et Libellé Enseignement	ECTS	Evaluations Session 1	Session 2
LM6UE1 - Culture littéraire 6 ECTS: 8	LM6E1C1 Postmodernismes	2	1 écrit en prés.	4h
	LM6E1C2 Théorie littéraire	2	1 écrit en prés.	2h
	LM6E1C3 Littérature et modernité	4	1 écrit en prés.	4h
LM6UE2 - Maîtrise de la langue ECTS: 7	LM6E2C1 Anglais	2	3 écrits en prés.	1h30
	LM6E2C2 Ancien français	4	1 écrit en prés.	2h
	LM6E2C3 Linguistique et stylistique française 2	1	2 écrits en prés.	2h
LM6UE3 - Ouvertures ECTS: 4,5	LM6E3C1 FLE/FLS	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM6E3C2 Lire le théâtre	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM6E3C3 Traduction spécialisée en anglais	1,5	3 écrits en prés.	2h
LM6UE4 - Prépro: enseignement et recherche ECTS: 4,5	LM6E4C1 Didactique	1,5	2 écrits à dist.	2h
	LM6E4C2 L'oral pédagogique	1,5	1 écrit en prés.	2h
	LM6E4C3 Connaissance du système éducatif	1,5	1 écrit en prés.	2h
LM6UE5 - Parcours enseignement ECTS: 6	LM6E5C1 Stage école/collège/lycée (15 heures terrain)	6	1 écrit à dist.	2h